

EN LOT-ET-TOLZAC,

Réduire nos déchets, c'est tout naturel !



Début 2023, nous nous sommes engagés dans une nouvelle démarche de valorisation des déchets.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, tous les emballages se jettent dans la colonne jaune ! Un nouveau **geste de tri plus simple, plus facile** qui a été rapidement adopté par les habitants de notre territoire : le volume des déchets recyclables déposés dans les colonnes jaunes a augmenté de **10 %** et celui des ordures ménagères a baissé de **4 %**. Ce sont **des résultats positifs, qui nous encouragent à poursuivre nos efforts !**

Diminuer le volume de nos ordures ménagères, c'est indispensable !

Réduire notre production de déchets est un enjeu majeur. **Préserver notre environnement** pour laisser une planète propre à nos enfants, nous en sommes tous convaincus.

Pour notre Communauté de communes, le coût de la collecte et du traitement des déchets nous incite à changer nos comportements, afin de **préserver notre équilibre financier**.

En 2024, nous allons franchir une nouvelle étape pour nous engager ensemble vers une réduction du volume des ordures ménagères collectées.

Les modalités de collecte des ordures ménagères évoluent sur notre territoire

Durant l'année 2024, **des points d'apport volontaire pour les sacs noirs vont être déployés** sur tout le territoire. Ces nouvelles colonnes seront installées à côté des colonnes jaunes existantes.

L'année 2024 sera consacrée à la **mise en place technique de ces nouveaux dispositifs et aux changements organisationnels nécessaires.**

La collecte en porte à porte sera donc supprimée à partir de 2025, les sacs d'ordures ménagères seront à déposer dans les nouvelles colonnes.

Changeons progressivement nos habitudes d'ici à 2026

Pour 2025, tous les foyers seront dotés d'un **badge pour ouvrir la future colonne à ordures ménagères et déposer leur sac.**

Chaque ouverture de colonne sera ainsi comptabilisée et interviendra sur le calcul de la part incitative de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, prélevée en même temps que la taxe foncière). La TEOM est actuellement d'un montant fixe et proportionnel à la surface du domicile. En 2026, la TEOM sera supprimée au profit de la **TEOMi qui comportera un montant variable déterminé en fonction du volume des ordures ménagères déposées.**

Vous avez des interrogations ? Nous y répondons !

Tout au long de l'année 2024, **des permanences seront organisées dans les mairies** pour recenser vos foyers, vous doter des badges, et pour vous écouter et répondre à vos questions.



Vous serez **régulièrement informés des avancements de la démarche** par courrier, via le site web de la Communauté de communes et bien sûr, directement auprès du service Environnement.

Nous sommes tous acteurs de notre avenir : engageons-nous pour jeter moins et trier plus !



Contact

Communauté de Communes du Lot-et-Tolzac
12 avenue de Comarque 47260 Castelmoron-sur-Lot

 05 53 84 82 48
 contact@cclt.fr

Du lundi au jeudi de 9h à 12h30 et de 13h à 18h
Le vendredi de 9h à 12h30 et de 13h à 17h

www.cclt.fr

